

Réunion de 2008
Genève, 1^{er}-5 décembre 2008

Réunion d'experts
Genève, 18-22 août 2008
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA RÉUNION D'EXPERTS

Présenté par le Président

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme de travail.
4. Adoption du règlement intérieur.
5. Examen des mesures nationales, régionales et internationales visant à améliorer la sécurité et la sûreté biologiques, y compris la sécurité du travail en laboratoire et la sûreté des agents pathogènes et des toxines.
6. Surveillance, éducation, sensibilisation, ainsi qu'adoption ou élaboration de codes de conduite, le but étant d'empêcher les utilisations abusives des progrès de la recherche dans les sciences et les techniques biologiques, qui sont susceptibles d'être exploités à des fins interdites par la Convention.
7. Adoption du rapport factuel décrivant les travaux de la réunion.
8. Clôture de la réunion.
